

Conversion et maîtrise technique à l'actualité de la bio

Le nombre de projets de conversion à l'Agriculture Biologique a été multiplié par quatre pratiquement cette année dans le Gers. Ces conversions bouleversent le fonctionnement technique des exploitations mais aussi leur cadre réglementaire et l'environnement économique.



Enfin un printemps acceptable. Même si l'hiver est resté rude par le froid et la neige, avant les orages habituels de l'Ascension, la météo a permis cette année de réaliser la totalité des travaux d'avril dans de bonnes conditions.

Bien sûr, la sécheresse de Pâques n'a pas aidé aux faux semis pour garder «propres» les légumes secs et lin, mais les pluies de mai ont assuré les levées des derniers semis. La plupart des cultures présentent des potentiels de production satisfaisants.

La gestion des adventices

Les journées de formation du 18 mars et du 8 juin, organisées par la Chambre d'Agriculture, apportent de nombreuses réponses basées sur le bon sens, la gestion du moyen terme et la performance des équipements.

A ce sujet les journées de démon-

stration du 20 octobre 2009, 18 mars 2010, 7, 8, 10 et 11 juin, contribuent à aider les producteurs dans la maîtrise des salissements de parcelles grâce à des aides précieuses pour choisir le ou les bons agro-équipements : écouleuse herse étrille, assistance au binage.

La délicate question de la fertilisation

Le passage instantané d'une fertilisation exclusivement minérale à la conduite biologique ressemble parfois à un électrochoc pour certaines parcelles (pauvres en humus) ne recevant ni engrais verts ni apport organique et parfois déséquilibrées (trop acide ou trop calcaire). L'enjeu est économique car les engrais industriels sont souvent peu disponibles ou peu efficaces ou très coûteux.

La première étape consiste à faire un bilan pédoagronomique de la situation (profil et analyse de sol) pour ensuite analyser les contraintes à lever (acidité - battance etc), avant de mettre enfin en place des solutions agronomiques simples (engrais de ferme locaux, engrais verts, produit

de chaulage local).

Le département du Gers dispose :
- de bâtiments avicoles, dont les sous produits ne sont pas toujours valorisés mais gagneraient à l'être en mode biologique.

- de sables de carrière au profil adéquat pour les boubènes, sols de vallées et sables acides ou acidifiés.

Les solutions à mettre en oeuvre sur les exploitations bio restent spécifiques, à adapter au contexte, multiples et variées concernant la fertilisation. Chaque producteur possède les éléments clés pour répondre à la problématique de son exploitation bio. La mise en harmonie ou en musique de tous ces facteurs constitue le coeur du métier d'agriculteur bio.

Le boom des conversions 2010

Cette année, on estime à + 500 % l'évolution des surfaces en conversion bio dans le Gers, contre 9 % en 2009.

Au niveau français, la croissance est moins forte, mais reste élevée au vu du budget que le Ministère de l'Agriculture dès fin 2009 avait mobilisé pour financer ces nouvelles conversions.

Cette situation mal anticipée avec un nombre élevé de dossiers (plus de 130 gersois) pose déjà problème à l'administration régionale qui réfléchit à la définition de priorités.

L'autre conséquence, pour les exploitations engagées, c'est le défi technique lié au changement de mode de production. Celui-ci signifie souvent :

- Une remise en cause des façons de raisonner, des habitudes techniques et économiques.

- L'acquisition de nouvelles références, de nouvelles bases parfois élaborées (matériel agricole - itinéraires techniques - assolement - nouvelles cultures).

- Une prise de risques plus élevée qu'en système conventionnel, de ce fait la gestion des points critiques est un préalable à l'élaboration de tout projet, **celle-ci passe par un diagnostic.**

L'assistance technique devient indispensable dans les premières années de conversion. La Chambre d'Agriculture propose à cet effet diverses formules d'appui collectif ou individuel.

Enfin, les filières en place ou à créer vont devoir aborder cette nouvelle production.

Certains s'organisent déjà et ces schémas constituent une sécurité pour les nouveaux producteurs.

Quoi de neuf du côté des marchés

Justement les choses vont changer. Face à une telle déferlante de céréales bio (le département du Gers restera au premier rang en France en 2010 avec près de 14 000 ha de céréales, maïs, oléoprotéagineux) ; les acheteurs (coopératives et industriels) développent également leurs filières bio (collecte, stockage, traitement et transformation) pour absorber les volumes récoltés, mais surtout pour les mettre sur le marché des consommateurs, tout en maintenant la valeur ajoutée au niveau des acteurs de la bio.

Comme la loi de modernisation agricole actuelle le laisse à penser, le moment est venu, plus que jamais, d'utiliser la voie de la contractualisation, de l'organisation des échanges, des conventions et contrats, dont l'objectif est de garantir prix, qualité et volumes aux acteurs bio.

L'absence de structuration rapide des filières bio pourrait précipiter les filières sur le modèle du conventionnel, fortement affaibli, deux ans après une envolée éphémère des prix mondiaux des céréales.

Face à de telles évolutions, la maîtrise de la commercialisation, avec une bonne connaissance de ses coûts de revient, consolidée par une politique contractuelle avec les partenaires locaux, pourra permettre aux céréaliers bio gersois, de passer plus aisément.

La période 2012 - 2013, pendant laquelle l'augmentation des productions bio pourrait amener les cours à la baisse, en attendant que la croissance de la demande des consommateurs l'absorbe.

Les prochaines actions de la Chambre d'Agriculture du Gers en matière d'Agriculture Biologique

La Chambre d'Agriculture propose quatre réunions décentralisées sur le thème des PVE, car la date limite de dépôt des dossiers a été avancée au 31 août.

La matinée sera consacrée à l'élaboration du dossier administratif, et l'après-midi à la visite d'une ferme en bio pour illustrer la gestion des outils de désherbage et de travail du sol.

■ **Le 19 juillet 2010 à Manciet :**
9 h 30 - 12 h : réunion à la mairie
14 h - 17 h : visite de la ferme de M. Dupuy à St Christie

■ **Le 20 juillet 2010 à Saint Elix :**
9 h 30 - 12 h : réunion à la Mairie
14 h 30 - 17 h : visite de la ferme de M. SOLON Bernard

■ **Le 22 juillet 2010 à Mauvezin :**
9 h 30 - 12 h : réunion à la Mairie
14 h - 17 h : visite de la ferme de M. BADA à ANSAN

■ **Le 27 juillet 2010 à Larressingle :**
9 h 30 - 12 h : réunion à la Mairie
14 h - 17 h : visite de la ferme de M. JEROME Gilles.

Comme précisé plus haut, la mutation d'une exploitation agricole vers la biologie gagne à s'accompagner d'un diagnostic global qui va s'attacher à analyser le niveau de risque à venir ou à prévenir pour les principaux points critiques :

- réglementation (engrais, assolement, rotation etc.)
- gestion des adventices (situation

initiale, points forts, points faibles, matériel disponible / nécessaire. Organisation du travail etc...).

- choix des assolements selon les terroirs, débouchés, opportunités en cohérence avec des rotations adaptées aux situations.

- stratégie de fumure (engrais de ferme, engrais simple, produits industriels haut de gamme) et objectifs de production, de revenu, d'investissement et d'organisation.

Pour les producteurs n'ayant pas réalisé ce travail d'analyse, soit par le biais de la formation, soit en prestation directe, la Chambre d'Agriculture peut proposer une étude personnalisée. Celle-ci permet à l'exploitant d'élaborer des plans de production, tout en intégrant un plan d'investissement de la ferme, mais aussi les plans de fumure et des itinéraires techniques adaptés pour les assolements définis.

Parfois le besoin d'accompagnement peut être plus limité, par exemple dans le choix des équipements agricoles, notamment du désherbage mécanique ou du travail du sol.

De façon similaire, notre organisme consulaire peut proposer un appui technique individuel pour définir un plan d'investissement en agroéquipement suite à un diagnostic spécifique, dans le but également d'élaborer une décision de demande d'aide aux investissements en matériel ou en équipement (stockage, transformation des céréales).

En matière de références

La Chambre d'Agriculture du Gers a restitué le 20 mai dernier, les résultats technico-économiques à Fleurance aux agriculteurs volontaires faisant partie d'un panel d'exploitations référentes.

L'embellie de 2008 étant oubliée, les résultats des marges brutes en 2009 sont les moins bons de ces trois dernières années, du fait de rendements en cultures d'hiver pénalisés par la météo hivernale.

Cependant à propos des prix de vente, le niveau est similaire à celui de 2007, lui-même supérieur à celui de 2006. Le soja en valeur absolue possède même en 2009 un niveau de prix supérieur à celui de 2007.

Pour la récolte 2010, les enquêtes se poursuivent auprès des exploitations référentes.

Des travaux similaires sont aussi réalisés pour les volailles de chair, les poudeuses et la viticulture.

Tous ces résultats sont disponibles sur le site de la Chambre d'Agriculture du Gers (www.gers-chambagri.com) - Nos actions/Conseils - Agriculture Biologique - Economie) ou sur demande auprès du secrétariat des Services Techniques au 05.62.61.77.13.

«Avec la participation financière du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche»



Aides pour l'agriculture biologique

Au-delà des mesures agrienvironnementales de conversion à l'agriculture (février 2010) MAE-CAB, plusieurs dispositifs sont à la disposition des agriculteurs en conversion ou en bio et opérationnels à ce jour :

Le crédit d'impôts sur 2009, dont la demande est à réaliser avant le 15 juin auprès des C.D.I. Il est accessible aux exploitants ayant réalisé 40 % au moins de leurs chiffres d'affaire en mode bio en 2009 et dont 50 % au plus de la SAU bio n'est pas aidée par des MAE-CAB. Son montant maximum versé en 2010 pour 2009 sera de 4 000 € pour une surface de 4 ha au moins.

Attention, cette aide n'est pas cumulable avec l'aide PAC au maintien.

L'aide à la certification des produits : les conditions d'accès sont similaires à l'aide précédente ; cette aide est financée par le FEADER (Europe) et la région Midi-pyrénées. D'un taux de 80 % des frais de certification, cette subvention est limitée à 400 € par an et pas ferme.

L'aide aux investissements hors désherbage mécanique possède les mêmes financeurs que la précédente. Cet encouragement concerne la plupart des outils et équipements visant en bio à travailler le sol, entretenir, traiter les cultures, améliorer la qualité des céréales, limiter la pénibilité, augmenter le confort des animaux.

L'aide aux outils de désherbage mécanique y compris vigne et arbres fruitiers, fait partie du dispositif PVE financé par l'état et le FEADER. Toutes les communes du gers y sont éligibles pour les producteurs en biologie.

Le sénat a voté une loi en décembre 2008, qui autorise les conseils municipaux à **exonérer de taxe foncière non bâtie**, les exploitants en mode bio pendant leurs cinq premières années.

Il appartient au contribuable producteur de faire passer l'information auprès du conseil municipal dont il relève. La décision démocratique devra être votée par l'autorité municipale avant le 30 septembre de l'année en cours (exemple de communes concernées : Larressingle, Mouchan).

Pour obtenir plus d'informations pratiques sur ces aides deux solutions :

Sur le site de la Chambre d'Agriculture du Gers :

www.gers-chambagri.com (où sont téléchargeables les notices et dossiers de demande des aides précitées). Nos actions/conseils-AB-Economie

Contactez la **Chambre d'Agriculture du Gers - Service Technique de Tél : 05.62.61.77.13** pour obtenir ces documents.